

Séance du Conseil Municipal d'Ydes

Vendredi 22 Juillet 2016 à 18h30

Nombreux dossiers étudiés par les élus

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Budget 2016 du Lotissement les Jaquilloux / Rapporteur : Guy LACAM**

Suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2016, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2015 :

Section d'exploitation 34 753.00 €

Section d'investissement 19 453.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce budget.

➤ **Acquisition terrain pour création d'un bassin d'orage / Rapporteur : Guy LACAM**

Patrick BOS étant concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni aux décisions.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est prévu de créer un bassin de régulation pour retenir les eaux de ruissellement d'orage. Celui-ci permettra d'évacuer l'eau progressivement. Le terrain, d'une surface de 1 750 m² appartient à Mme Hélène BOS.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager les démarches pour faire avancer la procédure. Il s'agira dans un premier temps de faire estimer cette surface.

➤ **Bien de Section : Demande acquisition parcelle à Trancis / Rapporteur : Guy LACAM**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Olivier BOYER et Mme Delphine COMPTE, domiciliés 8 Trancis sur la parcelle ZD 123, dont ils sont propriétaires, et qui souhaitent acquérir un bien sectionnaire (parcelle ZD 122) d'une surface de 248 m². Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour engager la procédure de cession en convoquant les électeurs de Trancis.

➤ **Vente parcelles : Fixation d'un tarif / Rapporteur : Guy LACAM**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer un tarif unique pour toute vente de parcelles communales ou biens sectionnaires, soit 0.30 € le m² ou forfait de 100 € si la surface est inférieure à 330 m².

M. le Maire rappelle que les frais de Notaire et de Géomètre sont à la charge du demandeur sauf lorsque la Commune a intérêt à céder, auquel cas les frais sont partagés.

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

➤ **Point sur les travaux en cours / Rapporteur : René BERGEAUD**

René BERGEAUD, Premier Adjoint, fait un point sur les travaux :

- **Aménagement de l'Avenue de la Libération**

- Une réception des travaux s'est tenue le 8 juillet dernier

- **Construction des trois pavillons – Cité des Sauges**

- La partie maçonnerie est réalisée à 90 %
- Une réunion est fixée au 30 août 2016 avec les différents intervenants afin de trouver une solution à la problématique du remblai qui doit supporter la future voirie.

- **Marché de voirie 2016**

Il comprend :

- Une tranche ferme : la réfection du parking du Stade
- Une tranche conditionnelle n°1 : l'aménagement des accès « Chez Marcelin » et « Volcagri » ZA Nord et la réalisation de l'enrobé à chaud ZA Nord, entre l'accès Lapeyre et l'accès Pagis, car il n'a jamais été réalisé, et la voirie se dégrade en raison du trafic poids-lourd.
- Une tranche conditionnelle n°2 : des reprises de voirie Allée de la Gravière

L'ordre de service de notification pour l'ensemble des tranches a été adressé en début de semaine. Trois propositions ont été reçues. Après analyse, la proposition de l'entreprise RMCL a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres en 2^{ème} séance. La réunion préparatoire avec l'entreprise est fixée au mardi 26 juillet 2016 à 18h15.

- **Accessibilité des bâtiments publics**

D.C.E. du cabinet Pierre DUMOND comprend trois bâtiments : la Mairie, le Cinéma et la Médiathèque (avec une demande de dérogation pour ne pas poser un ascenseur)

- **Accessibilité voirie**

11 passages protégés ont été recensés. Ceux-ci peuvent être mis en conformité avec des bandes d'éveil :

- 1 Avenue Roger Besse
- 3 Avenue Martial Lapeyre
- 4 Rue du Docteur Alfred Basset
- 1 Rue Félix Chalvignac
- 2 Place Georges Pompidou

La Commune est dans l'attente du devis.

- **Signalisation horizontale**

La réunion préparatoire à la réfection du marquage horizontal est fixé au lundi 25 juillet 2016 à 18h30 (Bandes PP, Délimitation de stationnement et Réfection de Stop et Cédez le passage)

- **Avancement des travaux des Services Techniques**

- Compte tenu des conditions météo du début de l'été, l'entretien des espaces verts reste la principale activité des Services Techniques
- L'entreprise RIVIERE de Chalvignac a assuré une grosse partie du fauchage de sécurité
- Mise à disposition de matériel pour les festivités (associations, fête patronale et de quartier, 50 ans du Collège d'Ydes, etc...)
- Préparation de la visite du Jury Régional des Villes et Villages Fleuris
- Des travaux d'aménagement sont à réaliser aux écoles pendant les vacances scolaires
- Remplacement de personnels :
 - Christophe ROBERT a rejoint l'équipe des services techniques
 - Stéphane PAPON devient responsable pour l'entretien du Stade
 - Bruno MEMPONTEL a vu son contrat prolongé pour remplacer les arrêts maladie

➤ **Rupture canalisation assainissement Ydes-Bourg** / *Rapporteur : René BERGEAUD*

M. Bruno BARBET a sollicité la Municipalité pour une anomalie sur le réseau Eaux Usées qui traverse les parcelles qu'il a en fermage. La canalisation s'est rompue et les effluents se dispersent sur la parcelle. Il demande donc la réparation de cette conduite.

La Municipalité a passé commande pour un passage caméra et est en attente du résultat pour déterminer avec précision la partie endommagée afin de la faire remplacer.

Après recherches, il s'avère qu'une convention avait été établie lors de la mise en place de cette conduite, entre le Maître d'Ouvrage, le propriétaire qui avait donné son accord et le fermier qui avait été dédommagé à titre définitif. Elle précise les conditions d'utilisation, avec une bande de protection de 3 m de largeur qui ne pourra pas être exploitée, et les conditions d'entretien ultérieur.

➤ **S.D.E.C. – Eclairage Public** / *Rapporteur : Joël PEYRY*

- **Renforcement BT Sec Rue Belvédère**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 11 849.73 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune (soit 5 924.87 € HT). Sur proposition de M. le Maire, et compte tenu des engagements financiers de 2016, ce projet sera programmé pour 2017.

- **Enfouissement réseau téléphonique Rue Frédéric Mistral**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 5 742.60 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune (soit 3 445.56 € H.T.). Cette opération sera réalisée à la fin de l'année 2016 et facturée en 2017.

- **EP Rue de la Mine**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, le remplacement d'un lampadaire, au carrefour de la Maison de Retraite, pour un montant total de 2 224.41 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune (soit 1 112.21 € H.T.).

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **Modification Tableau Emplois** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Un certain nombre d'agents peuvent bénéficier d'avancements de grades. Aussi, il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe et 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal.

➤ **Projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Cantal**

Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°2016-616 du 8 juin 2016 portant projet de fusion de la Communauté de Communes Sumène-Artense et de la Communauté de Communes du Pays de Gentiane avec extension à la Commune de Lugarde.

Il rappelle que M. le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des Conseils Municipaux des Communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée, aurait délibéré favorablement sur cet arrêté.

A défaut d'accord des Communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre ce projet de périmètre (ce n'est pas une opposition au périmètre mais aux conditions de mise en place de ce périmètre).

Il observe que la complexité administrative et juridique d'une telle fusion ne lui permet pas de s'engager, dans le temps imparti, de manière cohérente pour une telle réorganisation au 1er janvier 2017 ; celle-ci nécessitant des délais plus adaptés et plus longs.

➤ **Avis sur la modification des statuts de la C.C.S.A. liée à l'évolution des compétences des E.P.C.I**

Rapporteur : Guy LACAM

La Communauté de Communes Sumène-Artense (C.C.S.A.) doit revoir ses compétences à plusieurs titres :

- Intégration des Communes de Beaulieu et de Lanobre,
- Application de la Loi NOTRe (compétences transférées aux E.P.C.I. et mise à jour des compétences facultatives au 1^{er} janvier 2017,
- Si passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), modification des compétences liées à l'obtention de la DGF bonifiée

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis pour la préparation du Conseil Communautaire du 28 juillet prochain.

Il liste les statuts et compétences futures de la C.C.S.A. aux membres du Conseil Municipal qui émettent un avis favorable.

S'agissant notamment de la compétence enfance et jeunesse, la gestion des Centres de Loisirs à la C.C.S.A. sera différée, car sa mise en place aurait pour conséquence le transfert des compétences au niveau des activités périscolaires, mais également du P.E.D.T. A partir de septembre 2016, ce sujet sera étudié avec beaucoup d'attention pour que cette compétence soit transmise à la CCSA courant 2017.

M. le Maire conclut ce dossier en indiquant la nécessité d'harmoniser d'abord au sein de la C.C.S.A. avant la fusion avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

➤ **Proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique/**

Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Corrèze a été arrêté le 31 mars 2016.

Il précise que ce schéma prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Promotion et l'enseignement de la Musique au 31 décembre 2016.

Il invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur cette dissolution.

Le Conseil Municipal d'YDES, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Promotion et l'enseignement de la Musique prévue par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Corrèze.

La répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement se fera au prorata des participations financières des 3 Communes.

Mme Jacqueline MANDON, employée du Syndicat, sera intégrée dans le personnel de la Commune de BORT-LES-ORGUES, au 1^{er} janvier 2017.

Des conventions de mise à disposition seront signées, jusqu'à la mise en retraite de Mme MANDON, entre la Commune de BORT-LES-ORGUES et les Communes de YDES et CHAMPAGNAC (Cantal) pour permettre l'intervention de Mme MANDON dans ces deux Communes.

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Développement de la facturation électronique :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la dématérialisation des factures des fournisseurs de la sphère publique avec mise à disposition par l'Etat d'une plateforme partagée, et ce, dès le 1^{er} janvier 2017.

- **Tarif Salle des Fêtes :**

Marc LASSAGNE a représenté M. le Maire lors de l'Assemblée Générale de l'association « Ydes Champagnac Danse Attitude », qui s'est tenue le 8 juillet dernier, et pour lequel il a fait un bref compte-rendu de cette réunion.

A cet effet, M. le Maire rappelle que la Salle de Motricité et le Centre Socio-Culturel d'Ydes leur sont mis à disposition bien que, selon l'association, ce dernier ne soit pas approprié.

René BERGEAUD, Premier Adjoint, ajoute que la Commune d'Ydes, avec ses moins de 2 000 habitants, possède un petit budget avec des baisses de dotations de l'Etat. Il serait préférable de voir à l'échelle intercommunale pour la construction éventuelle d'une salle dédiée aux associations.

Enfin, le Centre Socio-Culturel d'Ydes leur est loué gracieusement pour les cours de danse qu'elle propose les mercredis après-midi du mois de juillet 2016.

- **Affichage Rond-Point :**

M. le Maire indique qu'un arrêté sera prochainement pris pour interdire tout affichage sur les ronds-points des entrées de la Commune. Un espace pour affichage sera spécialement défini.

- **SPA :**

Le Refuge animalier propose de reconduire la convention de fourrière animale 2016 moyennant un montant de 933 €. Compte tenu du nombre réduit de chiens errants sur la Commune, il est décidé de ne pas donner suite à cette convention.

- **Vin d'honneur concert Ydes-Bourg :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un concert à Ydes-Bourg, le lundi 1^{er} août 2016, avec la Musique Sacrée a Cappella. A cet effet, la Commune d'Ydes offrira un vin d'honneur.

- **Passage du Jury Régional des Villes et Villages Fleuris :**

Ce jury se rendra à Ydes, le mardi 26 juillet 2016, suite à la candidature de la Commune pour l'obtention d'une 2^{ème} Fleur.

- **Courrier de l'AMF 15 et du SDEC :**

Il est fait lecture de l'AMF 15 et du SDEC informant la Commune d'Ydes de la mise à niveau des contrats d'éclairage public et proposant de donner mandat au SDEC pour accéder aux données consommation.

- **Parcelle de terrain à Fleurac :**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de régulariser l'acquisition d'un terrain à Fleurac d'une surface de 60 m², suite à la construction d'un mur par les Services Techniques.

- **Participation financière de Champagnac pour l'assainissement :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées au sujet de l'encaissement de la participation dû par la Commune de Champagnac, qui conteste les volumes facturés sur le Bois-de-Lempre.

Il propose de faire appel à un Cabinet spécialisé pour contrôler la répartition entre Ydes et Champagnac, puis dénoncer la convention.

- **Organisation d'un voyage au Sénat pour le Conseil Municipal des Jeunes :**

Suite à une proposition de Mme Huguette GATINIOL pour l'organisation d'un voyage au Sénat à la Toussaint, en faveur du C.M.J. Bien que le Conseil Municipal ne soit pas hostile à ce séjour, il est décidé de le reporter compte tenu des récents attentats sur le pays, mais également sur l'incertitude du nombre d'inscrits à ce voyage, de son coût. Par ailleurs, il est évoqué la nécessité dans un premier temps de faire découvrir à ces jeunes élus les institutions locales.

- **Autres :**

Mme Pauline BRETHOME demande si le brûlage des cartons sur la Zone Artisanale Nord est autorisé. M. le Maire répond que c'est interdit et qu'il existe un service gratuit de ramassage de cartons organisé par la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Mme Pauline BRETHOME fait part de la dangerosité du carrefour au niveau du PMU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.